



Communiqué de presse

Nouvel Atlas du Rhin de la CIPR : une meilleure gestion du risque d'inondation passe par une meilleure connaissance des surfaces inondables des Alpes jusqu'à la mer du Nord

La Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR) a publié son nouvel Atlas du Rhin. Il présente les zones exposées au risque d'inondation le long du Rhin depuis les Alpes jusqu'à la mer du Nord.

L'Atlas du Rhin a été élaboré conjointement par l'ensemble des États rhénans : la Suisse, le Liechtenstein, l'Autriche, l'Allemagne, la France et les Pays-Bas. Il est publié par la CIPR depuis 2001, autrefois sur support papier, aujourd'hui sous forme de service cartographique en ligne, en coopération avec l'Office fédéral allemand de l'hydrologie (BfG).

La nouvelle version de l'Atlas du Rhin avec ses données réactualisées est en ligne depuis juin 2026 et a été adoptée à l'occasion de l'assemblée plénière de la CIPR à Dübendorf (Suisse) le 16 juin 2026.

Que peut-on y voir et à qui s'adresse-t-il ?

Les citoyens et citoyennes ont l'opportunité de savoir s'ils vivent dans une zone potentiellement exposée aux inondations le long du Rhin et à partir de quelles profondeurs d'eau ils sont concernés par une inondation. Trois scénarios (de crue fréquente, moyenne ou extrême) leur sont proposés pour évaluer ce risque. Les cartes contiennent également des informations supplémentaires utiles telles que l'occupation des sols, le nombre d'habitants concernés par une inondation, la localisation d'installations industrielles potentiellement dangereuses pour l'environnement ainsi que du patrimoine culturel dans les zones concernées. Ainsi, chacune et chacun peut disposer d'une information consolidée et uniformisée en matière d'inondation sur le Rhin, en s'affranchissant des frontières nationales. En complément, l'atlas contient des liens vers les pages d'informations des autorités compétentes des États et régions du bassin.

L'Atlas du Rhin est un projet collaboratif de tous les États riverains du Rhin qui a vocation à renforcer la conscience du risque et la prévention des inondations.

Lien : <https://www.iksr.org/fr/relations-publiques/documents/archive/cartes/atlas-du-rhin>

Lien direct : <https://geoportal.bafg.de/karten/atlas-du-rhin/>

Contact pour toute question

Marc Daniel Heintz (chef du secrétariat)

[marcdaniel.heintz\(at\)iksr.de](mailto:marcdaniel.heintz(at)iksr.de)

0049-261-94252-19

La CIPR en bref

La Suisse, la France, l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Union européenne coopèrent depuis 1950, dans le cadre d'une convention internationale, au sein de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR) pour concilier les nombreux usages et intérêts de protection de ce fleuve et de son bassin. La coopération transfrontalière a été étendue à l'Autriche, au Liechtenstein et à la Belgique/Région Wallonne pour coordonner la mise en œuvre de directives européennes.

Le président et les organes de la CIPR sont assistés par un secrétariat international dont le siège est à Coblenche (Allemagne).

Voir également www.iksr.org/fr et <https://www.linkedin.com/company/international-commission-for-the-protection-of-the-rhine/>